

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON -
CANTON DE BAUME LES DAMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 31 Mars 2025 accompagnée d'un dossier de travail, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 11 Avril 2025 à 18 H, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Bernard CUENOT, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Bernard CUENOT, Yves VUILLEMIN, Laura SCHICK, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Stéphanie JOLIAT, Virginie KHODJA,

Absent(s) excusé(s) : Guillaume MILLE, Céline GRUET, Léa DEERY, Clément LAUBRY,

Pouvoir(s) : Guillaume MILLE a donné pouvoir à Bernard CUENOT, Clément LAUBRY a donné pouvoir à Yves VUILLEMIN

Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

- 1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Mars 2025
- 2/ Autorisation de signature à donner à un conseiller pour les dossiers d'urbanisme déposés par la Commune
- 3/ Décision modificative budgétaires
- 4/ Questions diverses

1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025

Le Maire demandera au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le procès-verbal du conseil municipal du 14 MARS 2025.

2/ DELIBERATION N° 014-2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE A DONNER A UN CONSEILLER POUR LES DOSSIERS D'URBANISME DEPOSES PAR LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil qu'une déclaration préalable a été déposée pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du musée (DP0253232500013). Un arrêté favorable a été rendu par le service instructeur de la CCDB. Arrêté que ni le Maire ni un Adjoint ne peut signer. Un conseiller doit être délégué à cette tâche par le conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité délègue à M. Claude ARMAND, conseiller municipal, la signature pour les autorisations d'urbanisme validées que la Commune dépose en son nom.

3/ DELIBERATION N° 015-2025 : DM 1 BUDGET COMMUNAL 2025

Le Maire informe le Conseil que toutes les données n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget 2025 et notamment le montant de dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Le montant a été connu fin mars lors de la notification des attributions de mars 2025 à savoir 1509 € (contre 405 € en 2024).

Du fait de cette méconnaissance, le compte 7391112 « dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants » n'a pas été ouvert au budget 2025.

Le Maire propose d'ouvrir le compte 7391112 « dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants » et d'y affecter 1509 € de crédits pris sur l'excédent de fonctionnement.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la DM 1 du budget communal 2025 telle que présentée ci-dessus.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4.1 ERREUR DE FRAPPE DANS LA DELIBERATION 006-2025 VALIDANT LES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire informe le Conseil qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la délibération n° 006-2025 validant les taux d'imposition 2025. En effet, pour le taux de la taxe foncière non bâtie il a été indiqué 10.28 % au lieu de 10.18 %. La Préfecture a accepté qu'une nouvelle délibération soit rédigée sans refaire passer au vote car elle a bien vu que ce n'était qu'une erreur de frappe/calcul le conseil a bien voté 2.5 % de hausse pour les trois taux.

4.2 ORDINATEURS MAIRIE

Le Maire demande au Conseil quoi faire de deux ordinateurs de la mairie. Celui de l'ancien maire et celui du secrétariat qui vient d'être changé.

Celui de l'ancien maire sera confiée à la bibliothèque pour recenser les livres. Et l'ancien du secrétariat sera confié à une association, une école ou autre (non validé).

4.3 CONCERT LES TIMBRES LE 5 JUILLET 2025 A LA CHAPELLE

Dans l'optique de la manifestation du 5 juillet 2025 à 17H à la Chapelle, à savoir le concert du groupe LES TIMBRES, il faudra que l'association LE CHAT DES LAISSEY ait déménagé d'ici là le matériel qui est stocké à la sacristie. En effet, Les Timbres se produiront dans la chapelle mais le vin d'honneur en cas de mauvais temps sera servi à la sacristie.

4.4 CONCERT CHRISTOPHE INGRAND LE 17 JUILLET 2025

Le Maire propose au Conseil d'accueillir Christophe INGRAND le 17 Juillet 2025. C'est un musicien flutiste qui fait un périple à vélo et s'arrête jouer dans les communes qui veulent bien l'accueillir. Le coût est de 200 €.

Le Conseil Municipal par 3 voix contre, 0 abstention, 6 pour, valide la venue de ce musicien.

Il est demandé de voir avec lui pour changer la date et proposer le 13 juillet en même temps que la soirée pique-nique républicain et feux d'artifices.

- ⇒ **Le Maire a contacté le 15 Avril, Christophe INGRAND et ce n'est pas possible qu'il vienne jouer le 13 juillet, il sera trop loin de Laissey (il ne peut pas rouler plus vite que la musique) et il est déjà pris par une autre commune. Il en est désolé.**

4.5 PROPOSITION DE DON DE TERRAINS

Le Maire soumet au Conseil pour avis, la proposition de don de terrains par Madame Nelly JUNET de Roche lez Beauré. Terrains B871 B872 B873 le long de la véloroute sortie Est du village.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne voit pas ce qui pourrait être fait de ces terrains à part les entretenir, il ne souhaite pas valider cette donation mais remercie vivement Madame JUNET de cette généreuse proposition.

4.6 PRESENTATION DE « L'HEURE CIVIQUE »

Virginie KHODJA demande au Conseil comment trouver une solution pour aider les gens qui ont des difficultés à déplacer leurs poubelles ou pour d'autres actions.

Elle présente les modalités sur la mise en place de « l'heure civique » :

- Lancement opérationnel
- Actions
- Valorisation
- Évaluation

Deux objectifs :

1/ consacrer une heure mensuelle à des actions civiques

2/ créer du lien social

Trois types de missions :

1/ Actions interpersonnelles

2/ Actions collectives

3/ Actions ponctuelles

« L'heure civique » ne coûte rien car c'est le Département du Doubs qui cotise auprès de l'association.

L'association, pour travailler, a besoin d'un « ambassadeur » qui peut être n'importe quelle personne de la commune. Virginie KHODJA est intéressée par la mission.

Sur le fond, le Conseil Municipal trouve la démarche positive et missionne Virginie KHODJA pour lancer l'opération et la faire vivre.

4.7 BIBLIOTHEQUE RETOUR DU BIBLIOBUS

Virginie KHODJA informe le Conseil du retour du bibliobus pour cet été.

Il serait bien de faire une information à la population pour motiver les habitants à venir fréquenter la bibliothèque municipale.

4.8 CREATION D'UN COMPTE FACEBOOK

Virginie KHODJA propose de créer un nouveau compte Facebook au nom de la Commune pour mettre en ligne les informations de la Commune. Elle se propose de gérer le compte.

Le maire donne son accord.

4.9 PROBLEME DE POLLUTION SONORE

Le Maire s'engage à gérer les problèmes de pollutions sonores dues notamment au bruit des deux-roues dont le pot a été trafiqué. La gendarmerie est déjà informée du problème.

4.10 MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A M. MARTINENGI

Le Maire informe le conseil que la convention signée avec M. MARTINENGI pour la mise à disposition d'un bout de terrain aux Murots pour stocker son bois arrive à échéance le 31/05/2025. Le Maire se charge de lui demander s'il souhaite demander le renouvellement de cette convention. Ce point sera revu au prochain conseil municipal.

4.11 MISE A DISPOSITION DES LOCAUX BATIMENT DU MUSEE A L'ASSOCIATION LE CHAT DES LAISSEY

Le Maire informe le Conseil que la convention de mise à disposition du bâtiment du musée à l'association Le Chat des Laissey est arrivée à échéance le 31 Mars 2025. Une nouvelle convention doit être signée pour trois ans pour tous les locaux sauf la pièce au premier étage côté jardin (mise à disposition à l'association LSL).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

4.12 MISE A DISPOTION D'UNE SALLE AU PREMIER ETAGE DU BATIMENT DU MUSEE A L'ASSOCIATION LSL

Le Maire informe le Conseil que la convention de mise à disposition d'une pièce au premier étage du bâtiment musée à l'association LSL mentionnait la salle côté rue, or l'association LSL utilise la salle côté jardin. Une nouvelle convention sera signée afin de corriger ce point.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 19 H 25.

Fait à Laissey, le 11 Avril 2025,
Le Président de séance,
Bernard CUENOT,
Maire de Laissey



L'élu Secrétaire de séance,
Philippe CHAPUIS,
Conseiller municipal



Affichage le : 15 Avril 2025
Retrait affichage :

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025	9	0	0

014-2025	DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEE PAR LA COMMUNE EN SON NOM	9 Claude Armand	0	0
015-2025	DM 1 BP 2025 : OUVERTURE DU COMPTE 7391112	9	0	0
	ERREUR DE FRAPPE DANS LA DELIBERATION 006-2025 VALIDANT LES TAUX D'IMPOSITION			
	ORDINATEURS SECRETARIAT ET ANCIEN MAIRE			
	DEMENAGEMENT SACRISITIE PAR LE CHAT DES LAISSEY			
	CONCERT DE CHRISTOPHE INGRAND LE 17 JUILLET 2025	6	3	0
	DON DE TERRAINS A LA COMMUNE PAR MADAME JUNET	0	9	0
	HEURE CIVIQUE PRESENTATION			
	BIBLIOTHEQUE MUNICIPAL - RETOUR DU BIBLIOBUS			
	CREATION D'UN NOUVEAU COMPTE FACEBOOK			
	PROBLEME DE POLLUTIONS SONORES			
	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC M. MARTINENGI POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BOUT DE TERRAIN	9	0	0
	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CHAT DES LAISSEY POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU MUSEE	9	0	0
	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LSL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PIECE DANS LE BATIMENT DU MUSEE	9	0	0